

PROCES-VERBAL N°2

REUNION DE LA COMMISSION DES COMPETITIONS DU 30/09/2025

Présents : Xavier GIBEAUX, Patrick GARREZ, Didier DONGOIS, Bérénice CARLIER

1. Manquements au bon déroulement d'une rencontre et manquements administratifs à la tenue de la feuille de marque :

27/09/2025 DFU13 MARIGNY – CHAUMONT, MARIGNY : PAS DE DELEGUE DE CLUB
Article1.2.7 : 25 €

28/09/2025 DM3 GV – EPERNAY, GV : LE CLUB DU DELEGUE DE CLUB NON RENSEIGNE :
Article1.2.7 : 25 €

28/09/2025 DMU15 ESPE – MUIZON, ESPE : PAS DE NUMERO DE LICENCE AU MARQUEUR
Article1.3.10 : 20 €

28/09/2025 PRF ENERGIE TROYENNE – TINQUEUX, ENERGIE TROYENNE : PAS DE
CHRONOMETREUR : Article1.2.7 : 25€

PAS DE NUM DE LICENCE AU DELEGUE DE CLUB : Article1.2.7 : 20€

27/09/2025 U15F ID FLAMMES - VILLERS FLAMMES, LES CLUBS DES 3 OTM NE
SONT PAS RENSEIGNES : Article1.3.10 :20 €

27/09/2025 U15F ID FLAMMES - WITRY FLAMMES, PAS DE DELEGUE DE CLUB
Article1.2.7 : 25 €

27/09/2025 U15F ID WITRY - ST SAVINE ST SAVINE, LES CLUBS DES OTM :
Article1.3.10 :20 € + RESPONSABLE DE SALLE NE SONT PAS RENSEIGNES : Article1.2.7 : 25 €

27/09/2025 U15F ID ST SAVINE - SEZANNE ST SAVINE, LE CLUB DU DELEGUE DE CLUB
NON RENSEIGNE : Article1.3.10 :20 €

20/09/2025 U18 ID TAAC BASKET - NOGENT BST (organisateur plateau), PAS LE CLUB
DU CHRONOMETREUR Article1.3.10 :20 €

20/09/2025 U18 ID TINQUEUX - BETHENY TINQUEUX, PAS LE CLUB DU RESPONSABLE DE
SALLE Article1.3.10 :20 €

20/09/2025 U18 ID ECM - RETHEL VRIGNE (organisateur plateau), PAS DE DELEGUE DE
CLUB : Article1.2.7 :25 €

+ ABSENCE DES CLUBS DU MARQUEUR ET CHRONOMETREUR Article1.3.10 :20 €

2. Manquements sur licences :

20/09/2025 U18 ID ESPE - ASPTT / SARRY ASPTT / SARRY QUAL LE JOUEUR MAJBOUR N'ÉTAIT
PAS QUALIFIE

Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2°Forfait : 50€

20/09/2025 U15 ID TAAC - CHAUMONT TAAC : LE JOUEUR ITSOUA A UNE LICENCE 2 :

Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : article :1.1.4 Forfait : 50€

20/09/2025 U18 ID ESPE - RECY RECY MUTES JOUE AVEC 5 MUTES Match perdu par
pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 Forfait : 50€

21/09/2025 U13-2 TAISSY - SAINT BRICE SAINT BRICE : LE JOUEUR DESMIDT J N'EST PAS
QUALIFIE : Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 Forfait : 50€

21/09/2025 PRF AJB - ST BRICE ST BRICE QUAL LES JOUEUSES AMANO ET LOEMBA
NON QUALIFIES AU MOMENT DU MATCH 2 Joueur(e)s non qualifiées inscrit sur la feuille de
marque : article : 2.1 :50€ + 50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : article : 1.1.4 Forfait : 50€

27/09/2025 DM3 RUC - LA FERTONNE RUC : LE JOUEUR ONGOLY T A UNE LICENCE OL :
Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 Forfait : 50€

28/09/2025 DMU13 ST BRICE - EPERNAY ST BRICE , LE JOUEUR DESMIDT J N'EST PAS QUALIFIE :
Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2° Forfait : 100€

28/09/2025 IDFU18 RUCB - CTC RUCB, JOUEUSE HURPE C N'A PAS DE LICENCE COMPETITION
Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2° Forfait : 50€

27/09/2025 PRM RUC - WITRY RUC , LE JOUEUR ONGOLY T A UNE LICENCE OL Joueur non
qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2° Forfait : 50€

27/09/2025 U15 D2 ASPTT / SARRY - TINQUEUX ASPTT / SARRY, LE JOUEUR DOUDOU L N'EST
PAS QUALIFIE

Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2° Forfait : 50€

27/09/2025 U15 D2 ESPERANCE REMOISE - WITRY ESPERANCE REMOISE, LE JOUEUR PASTORELLI
N'A MEME PAS REMPLI DE PRE INSCRIPTION - NON QUALIFIE

Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2° Forfait : 50€

27/09/2025 U18 FISMES - WITRY FISMES QUAL LE JOUEUR RAMIREZ TINEO NON
QUALIFIE

Joueur non qualifié inscrit sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : 1.1.4 2° Forfait : 50€

27/09/2025 U18 D2 SEZANNE - GV SEZANNE QUAL LES JOUEURS DAMOUR ET TRUFFAUT
NE SONT PAS QUALIFIES

2 Joueurs non qualifiés inscrits sur la feuille de marque : article : 2.1 :50€ + 50€

Match perdu par pénalité prononcé par le comité article : article : 1.1.4 Forfait : 50€